

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



BSV JEVI

n° 4 – 28 août 2018



## SOMMAIRE

Conditions climatiques

Le platane

Le pin

Le chêne

Observation adventices

Palmier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE :

FREDON Corse

Rédacteur : Catherine  
GIGLEUX



Structures partenaires :

Ville d'Ajaccio, Fredon Corse  
Aloes SA, LA Borgo,  
observateur particulier

Directeur de publication :

Joseph Colombani  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo :

FREDON Corse



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité et par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

## A retenir

**Conditions climatiques** : été chaud et orageux

**Tigre du platane** : dégât bien visible

**Processionnaire du pin** : vol en cours

**Bombyx disparate** : fin du vol des papillons et de la ponte – bonne reprise de la végétation

**Adventice** : présence marquée de la pariétaire en ville

**Charançon rouge du palmier** : reprise des captures de fin d'été

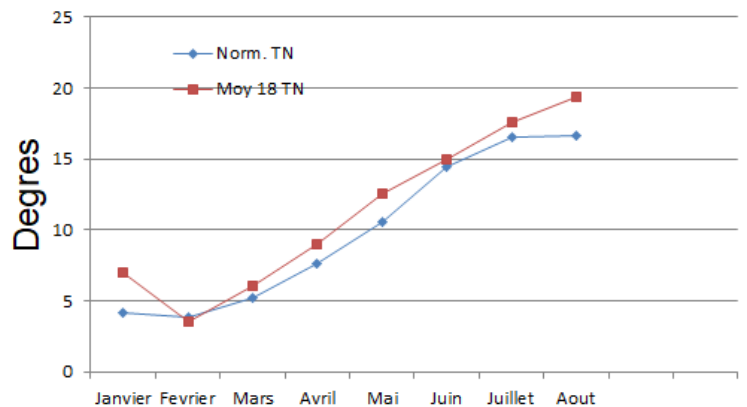
**Papillon palmivore** : vigilance autour des Chamaerops et Trachycarpus : période de vol

## CONDITIONS CLIMATIQUES

Le climat est très favorable à la croissance des végétaux sur cette saison 2018.

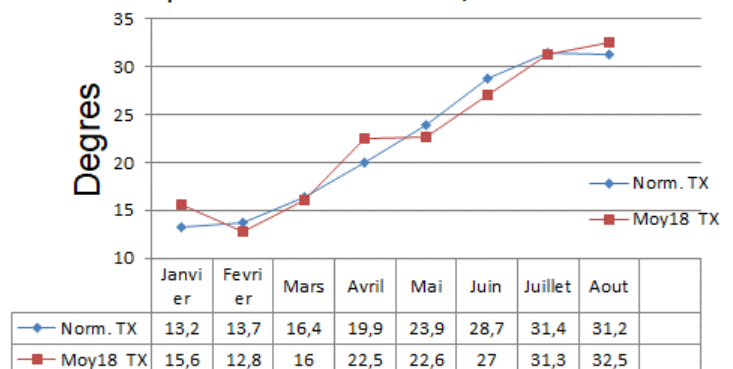
Les températures minimales sont toujours supérieures à la normale sur la station de Cauro (2A), en rouge sur le graphique ci-contre. Les températures maximales sont globalement proches de la normale ce qui donne des amplitudes thermiques plus faibles par rapport à la normale calculée de 2003 à 2017 sur la station météo Fredon.

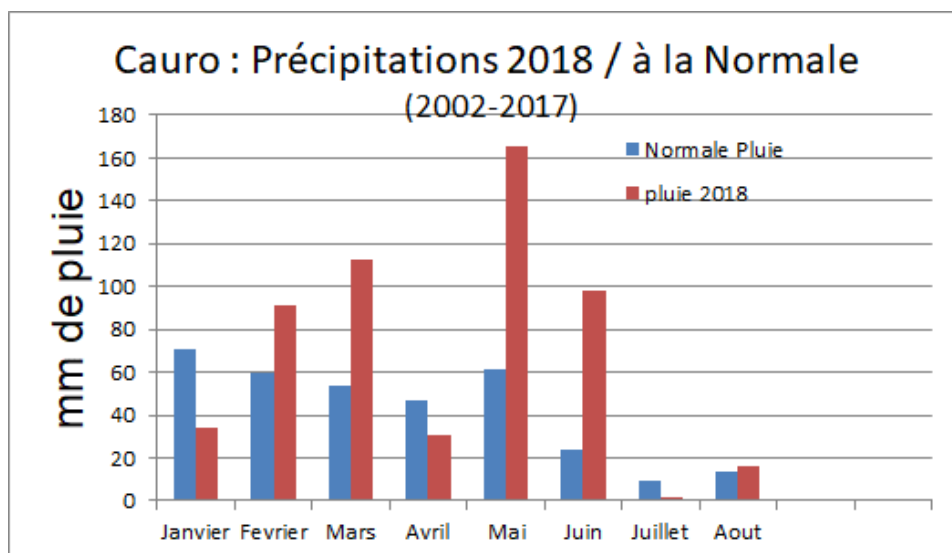
### Température Mini 2018 / à la Normale



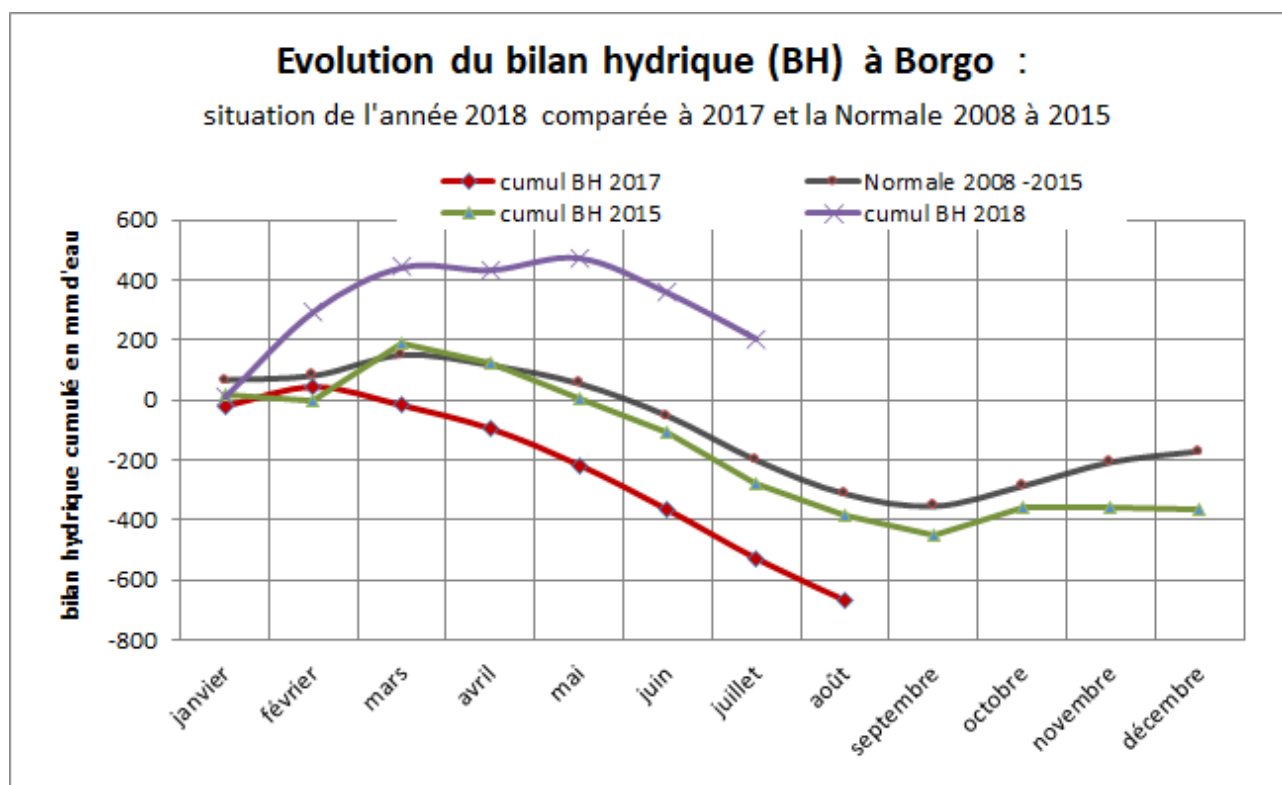
Les précipitations sont exceptionnelles avec au 20 août un dépassement du cumul des normales de 212 mm de pluie, soit 1.62 fois supérieur à l'historique des 15 années récentes.

### Température Maxi 2018 / à la Normale





La pluviométrie doit être mise en parallèle à la **demande en eau** du couvert végétal. Les besoins en eau de la plante dépendent aussi de la température, du vent et du rayonnement. Le calcul de l'ETP (Evapo Transpiration Potentielle) permet de décrire cette demande qui est ensuite comparée à la pluie disponible. On calcule ainsi le bilan hydrique = Pluie – ETP. Les courbes ci-dessous montrent bien la particularité de cette année 2018.



A partir du mois de juillet 2018 (courbe bleue), l'évolution du déficit est la même que lors des années antérieures. Mais le sol a pu absorber des réserves d'eau sur le premier semestre.

## PLATANE

---

- **Tigre du platane – *Corythucha ciliata***

**Biologie :** Le tigre du platane, *Corythucha ciliata*, est un homoptère. L'adulte ressemble à une petite punaise blanc grisâtre de quelques millimètres et la larve est plus petite et noire brillante.

**Observations :** La succession de générations de larves puis d'adultes se termine.

Les décolorations et les déjections dues aux larves sont visibles partout mais en intensité plus faible que les années antérieures. La présence de l'oïdium masque ces symptômes et les feuilles « grillées » commencent à chuter.

**Évaluation du risque :** Les populations d'adultes du tigre vont s'apprêter à effectuer leur migration vers les écorces sur les troncs (ou rhytidomes). C'est le cas pour les platanes situés en altitude au-delà de 500m.

**Gestion du risque :** Il faut attendre à présence la fin de la migration pour intervenir en nettoyage des troncs et charpentières.

- **Pyrale du buis - *Cydalima perspectalis***

**Observation :** Aucune chenille en activité observée sur les 3 sites suivis au mois d'août.

Les premiers papillons sont capturés **courant juillet** en haute Corse à Borgo.

Aucune capture sur le site de Cauro.

**Évaluation du risque :** Le risque est donc nul actuellement mais les chaleurs de l'été pourraient favoriser une génération en septembre.

**Gestion du risque :** Il est possible de limiter la pression de cette pyrale en appliquant des produits de bio contrôle sur les générations successives de papillons qui apparaissent sur la saison.



Photo 1 : papillon mâle de la pyrale du buis

## PIN

---

- **Processionnaire du pin – *Thaumetopoea pytiocampa***

**Biologie :** voir bulletin n°2- 2018 : Les papillons ont une activité nocturne. Il n'y a qu'une génération par an, durant l'été. Les œufs sont déposés entre juillet et septembre.

Un suivi du cycle est en cours sur des pins à Ajaccio avec la pose de pièges à chenilles et à papillons.

**Observations :** La migration des chenilles a été observée courant mai et les premiers papillons ont été capturés sur la **première quinzaine du mois d'août à Ajaccio.**

**Évaluation du risque :** Le risque est faible actuellement compte tenu du cycle de ce papillon. Seul le stade chenille cause des dégâts et présente des risques d'allergie pour la population.

**Gestion du risque :** A ce stade la seule possibilité de contrôle de ce ravageur du pin consiste en du piégeage des papillons adultes pour identifier le risque et prévoir une lutte adaptée au moment opportun.



Photo 2 : papillon de la processionnaire du pin  
Ajaccio 21/08/18

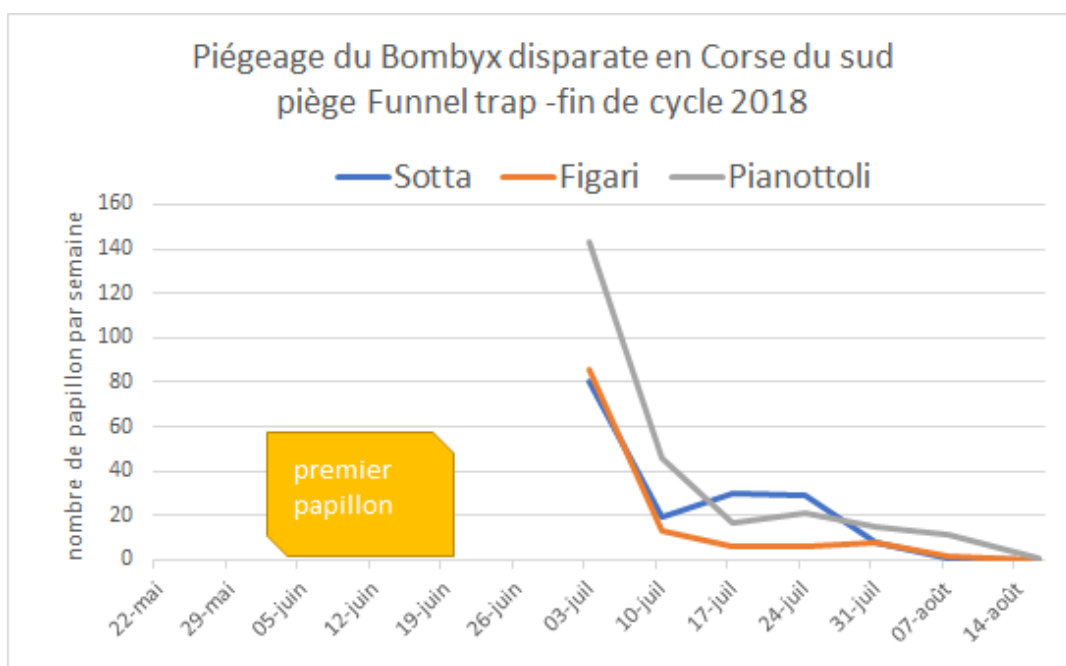
# CHENE

- **Bombyx disparate – *Lymantria dispar***

**Biologie :** voir bulletin n°3-2018

**Observation :** Après la forte infestation de chenille observée à partir de mi-mai en Corse du sud sur chêne mais aussi sur d'autres arbres et arbustes comme le mimosa, les rosiers, nous avons pu suivre le cycle de ce ravageur connu pour être très cyclique.

Le vol des papillons a été observé sur 3 sites, il est décrit dans le graphique suivant.



Le pic de vol est centré sur fin juin, début juillet et le vol se termine fin août. On peut noter que le site de Pianottoli est particulièrement touché.

**Evaluation du risque :** A présent le risque pour les arbres et la gêne pour les riverains sont **nuls**. Par ailleurs la feuillaison des arbres touchés en fin de printemps est quasiment reconstituée.



**Gestion du risque :** l'installation très ancienne du Bombyx disparate en Corse a permis de voir se développer un cortège d'ennemis naturels qui joue un rôle de régulation efficace. **Les larves de Calosome** ont été actives dès mi-juin pour dévorer les chenilles et les chrysalides.

Une estimation de la présence des plaques d'œufs sur les troncs pourrait permettre de prévoir la possible persistance des attaques de chenilles en 2019.

De façon ponctuelle, il est possible à présent de nettoyer les troncs de ces plaques d'œufs pour limiter la prochaine population de chenille.

Photo 3 : zone de ponte du *Bombyx disparate*

## OBSERVATION DES ADVENTICES

- **La pariétaire – *Parietaria offinalis* L.**

Cette plante herbacée est issue de la famille des Urticacées. Elle se caractérise par ses feuilles alternes pétiolées en forme d'ellipse. Ses minuscules fleurs verdâtres sont regroupées en glomérules. Les fruits non comestibles de couleur noire dépassent rarement plus de 2 mm de diamètre. Les tiges charnues et **particulièrement velues** peuvent atteindre, quant à elles, plus de 60 cm de haut à l'âge adulte.



Photo 4 : Plants de pariétaire - fin juillet à Ajaccio

La Pariétaire est une plante vivace très commune dans les rues des villes, elle possède des vertus thérapeutiques bien connues. Un aspect moins connu de cette plante est sa **capacité allergène**, en effet lors des émissions de pollen, de nombreuses allergies apparaissent, du rhume des foins aux conjonctivites dans les cas les plus graves. Elle est particulièrement présente en Corse sur toute la saison de fin avril au mois d'août. Elle s'est fortement développée avec les pluies du printemps. Son pollen a été suivi en 2016 en Corse sur une saison.

Source : [www.corse-pollens.fr](http://www.corse-pollens.fr)

## PALMIER

- **Charançon rouge du palmier – *Rhynchophorus ferrugineus* –**



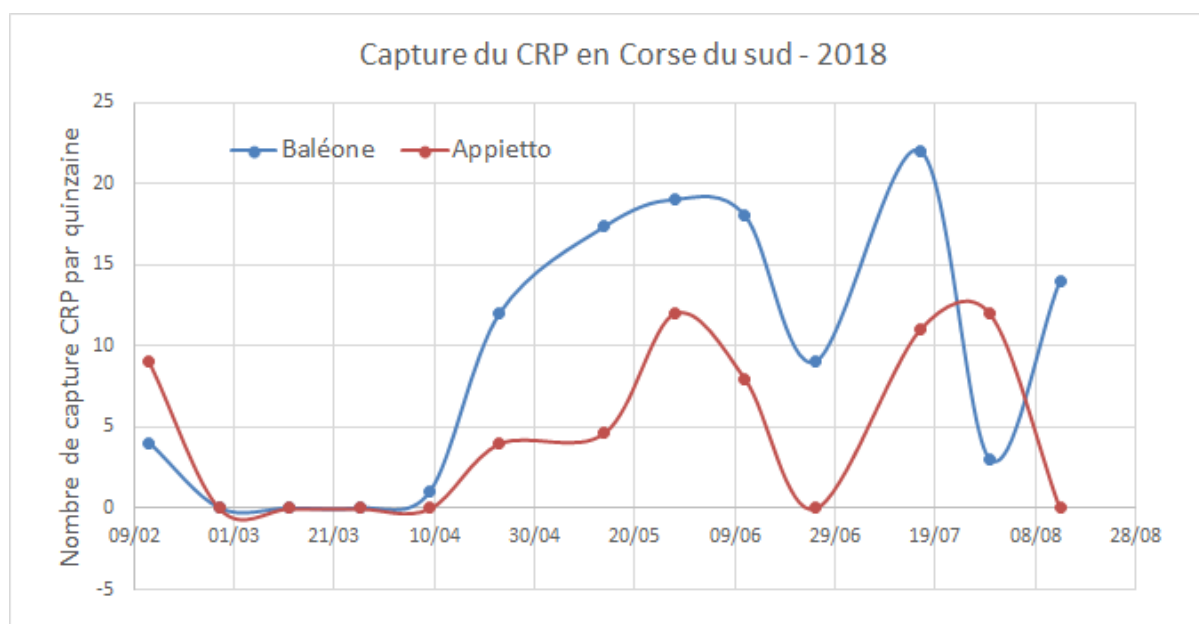
Photo 5 : Charançon rouge du palmier

**Réseau de piégeage du charançon rouge du palmier en 2018 :** La technique de piégeage à l'aide de phéromones « *R. ferrugineus* » et de kairomones permet de surveiller la présence du charançon rouge du palmier dans le secteur concerné et de décrire son cycle sur la saison en fonction des particularités de l'année.

**Observation :** Les captures de charançons ont marqué un pic au cours du début de l'été, plus ou moins marqué selon les sites. A Ghisonaccia, les captures du second trimestre sont faibles, elles ne représentent que 25% de celles des deux dernières années.

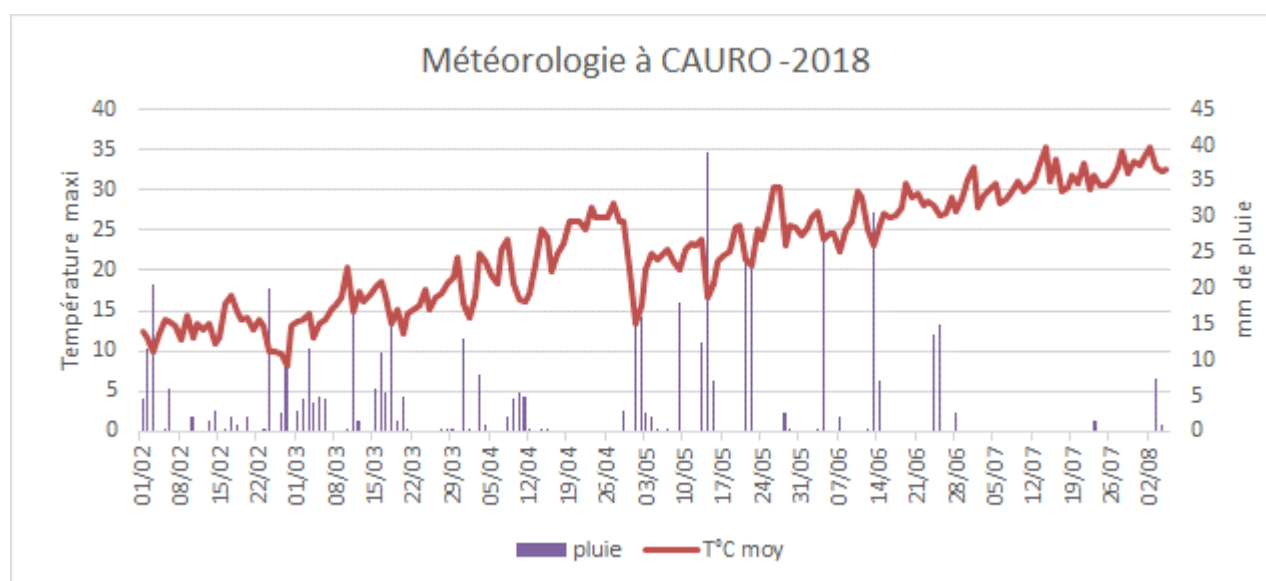






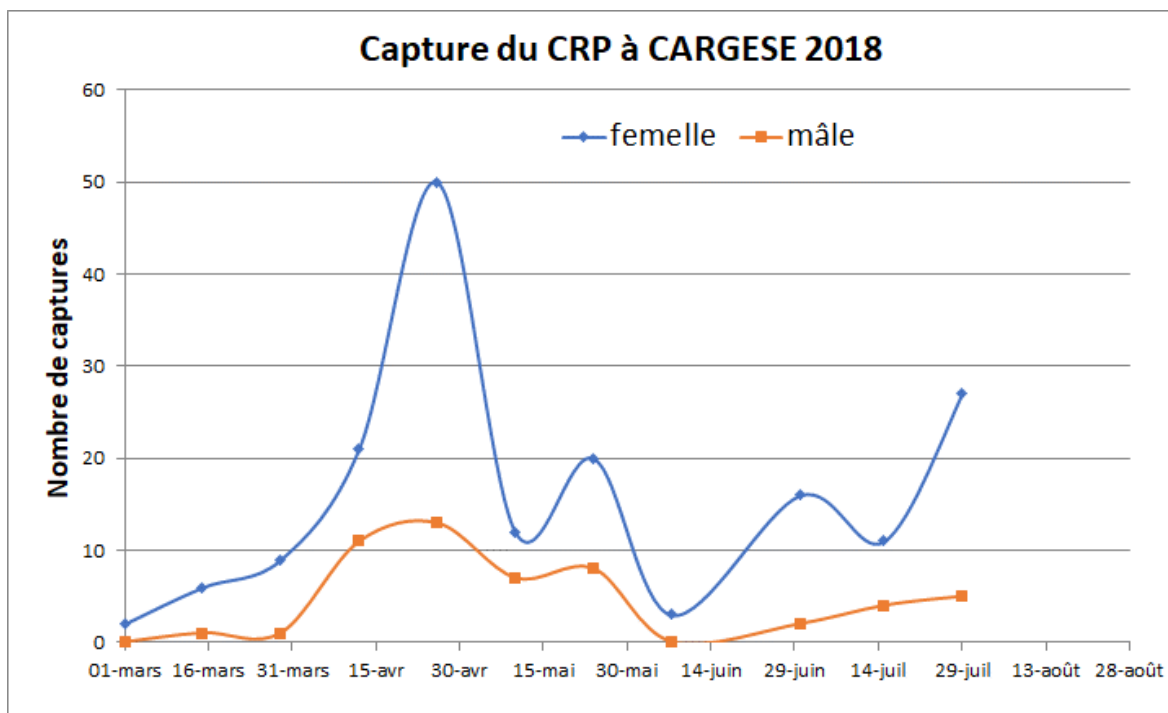
En Corse du sud les captures du second trimestre sont aussi nettement plus faibles (33%).

Sur les deux sites de Corse du Sud, on distingue plus nettement deux pics de vol centrés sur la fin mai et la mi-juillet. On note un décalage entre le site de Baléone, plus bas en altitude que celui d'Appietto.

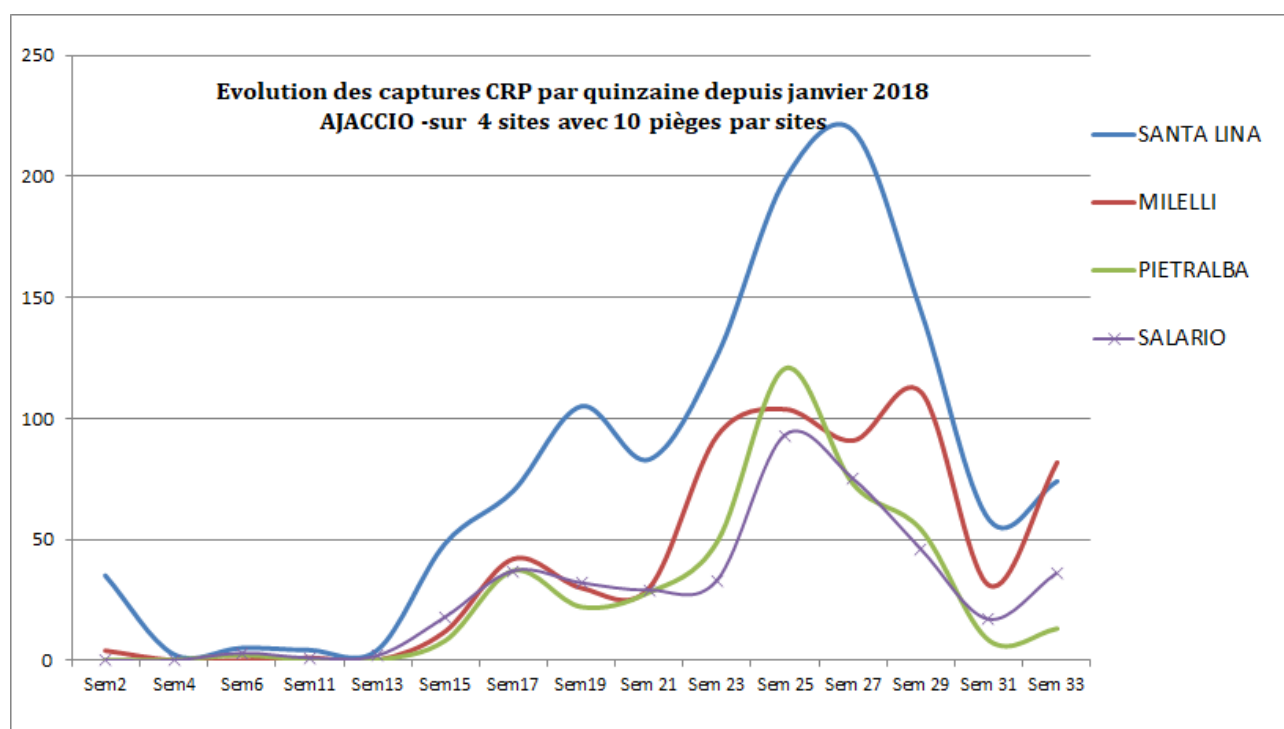


Le vol du charançon rouge du palmier s'est installé quand les températures maximales sont restées durablement au-dessus de 20°C vers mi-avril.

Sur le site de **Cargèse** le vol est toujours plus important. La baisse est cependant visible par rapport à 2017, le second trimestre ne cumulant que 44% des captures de l'année précédente.



Les femelles représentent 84% des captures sur ce site, soit un taux plus élevé que les observations habituelles. On notera que cet écart est important lors des pics de vol.



Dans le dispositif expérimental d'Ajaccio, sur le site de Santa Lina les charançons sont très actifs, d'un niveau équivalent aux deux communes étudiées précédemment autour du golfe d'Ajaccio. La reprise des captures est visible à mi-août.

**Évaluation du risque :** Le risque de contamination des palmiers va augmenter avec les migrations constatées sur le pic de juillet. Il faut effectivement 4 mois pour que se déroule un cycle complet du CRP.

**Gestion du risque :** La surveillance des palmiers doit être renforcée car les nouvelles contaminations possibles du printemps vont s'exprimer progressivement maintenant.

L'arrêté de lutte obligatoire en Corse du sud, mis à jour le 7 avril 2017, précise les conditions de lutte contre le charançon rouge du palmier. Vous pouvez le retrouver ainsi que toutes les consignes nécessaires à la gestion et la prévention de cet ONR sur le site de la DRAAF : <http://www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/le-charancon-rouge-du-palmier,128>

**Attention :** un arrêté ministériel annonce la fin définitive de la vente et de l'utilisation de l'imidaclopride, la matière active du **Confidor à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**. Ce produit constituait la base de la modalité n°2 de lutte contre le CRP.

Par ailleurs, un nouveau produit à base de champignons a reçu une AMM (Autorisation de mise sur le marché) pour la lutte contre le CRP.

Nous attendons pour la fin d'année un rapport de l'ANSES sur la mise à jour des méthodes de lutte contre le CRP.

- **Papillon Palmivore – *Paysiandisia archon***

**Biologie :** *Paysiandisia archon*, est un papillon originaire d'Argentine qui a été observé pour la première fois en Europe en 1990 et en France dans la région Sud-est en 2001. Celui-ci s'est révélé être un très préoccupant ravageur du palmier depuis l'Aquitaine jusqu'à la côte d'azur.

**Observation :** Ce papillon a été identifié en Haute-Corse et Corse du Sud **durant l'été 2016**, il est donc potentiellement présent dans les nouvelles plantations de *Chamaerops* et *Trachycarpus* notamment.

A cette période, nous devrions pouvoir observer l'émergence des papillons. Ils volent entre 11 h et 15 h avec des températures de 30°C.



Photo 6 : Papillon palmivore (archives/lephotonaute.fr)

**Evaluation du risque :** Actuellement en Corse, si le risque reste de **niveau faible** pour les palmiers en place, **il faut être très vigilant** pour des palmiers introduits sur l'île (notamment du type *Chamaerops* et *Trachycarpus*).

**Gestion du risque :** Une attention particulière doit être portée sur les symptômes des palmiers de type *Chamaerops* qui se dessèchent de façon inexplicable. Les palmiers récemment introduits doivent être surveillés attentivement.









Photo 7 : Chrysalide fichée dans un stipe de *Trachycarpus*

En préventif, la méthode de lutte alternative à base de nématodes dirigée contre le charançon rouge du palmier est également efficace sur ce papillon palmivore. Une attention particulière est de mise lors de l'introduction de palmier en provenance d'Italie et d'Espagne.

La présence du papillon à l'intérieur du stipe peut se faire remarquer par l'observation du reste de la chrysalide fichée dans le stipe comme le montre la photo ci-contre.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**



	Samedi 1 <sup>er</sup> sept.	Dimanche 2 sept.	Lundi 3 sept.	Mardi 4 sept.	Mercredi 5 sept.	Jeudi 4 sept.	Vendredi 5 sept.
<b>Haute Corse/ Corse du Sud</b>							
	Temps devenant nuageux avec possibilité d'averses sur la côte orientale	Temps nuageux pouvant donner des averses sous les orages sur la Haute-Corse. Beau temps en Corse du Sud	Temps toujours nuageux sur la côte orientale	Temps ensoleillé sur le littoral ; hausse des températures	Pas de changement		Risque d'averses orageuses

Pour Mardi 4 sept, l'indice de confiance est de 4 sur 5. Pour la période du Mercredi au Vendredi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).
  - <http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### ***Xylella fastidiosa***

***Xylella fastidiosa*** peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


**En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque.** La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplies* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.